

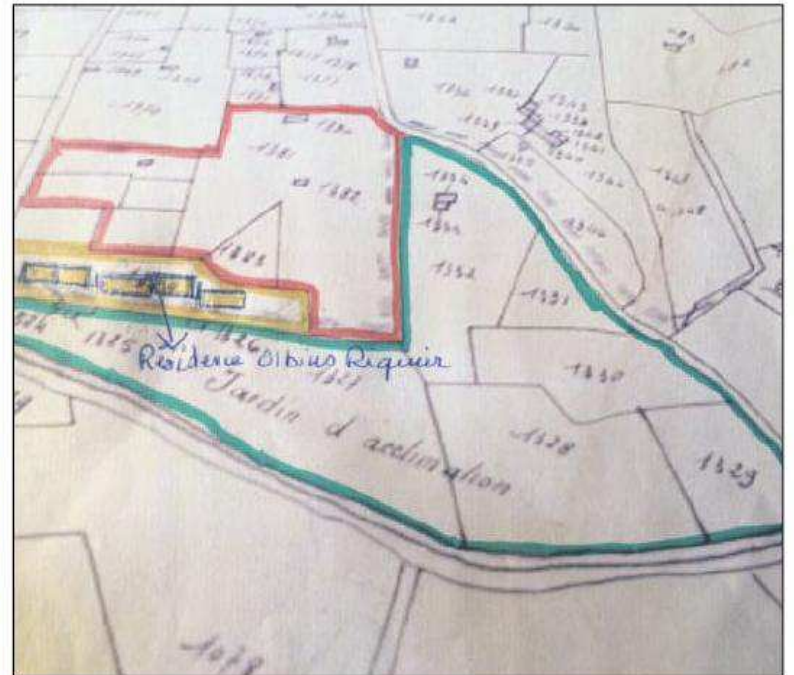
Terrains du Martinet : les précisions des propriétaires

En frontière du jardin Olbius-Riquier, ils ont accepté de vendre une partie de leurs terrains pour la réalisation du Green Park par Vinci. Ces parcelles n'appartiennent pas au legs d'Olbius-Riquier



C'est ce terrain qui doit faire l'objet d'une résidence de 165 logements (sur 1,7 ha) dont le permis de construire est contesté en justice.

(Photo Frank Muller)



En vert, le jardin Olbius-Riquier. En rouge, les terrains du Martinet. En jaune, la résidence Olbius-Riquier.

(Photo D. R.)

Nous avons récemment mis en lumière un recours contentieux contre un permis de construire accordé par la ville à Vinci Immobilier au Martinet (*Var-matin* du 28/10).

Dans leur présentation du recours, les plaignants ont évoqué le legs à la ville d'Hyères des terrains de M. Olbius-Riquier, selon son testament enregistré en 1868, laissant supposer que les terrains acquis par Vinci étaient, depuis un siècle et demi, destinés à une possible extension du parc. Voilà qui a eu le don d'étonner Christian Marro et Renée Ricci née Marro, deux des propriétaires, que nous n'avions pas pris le

soin de solliciter dans ce dossier. Tenant à « rétablir la vérité en répondant à des affirmations mensongères », les deux propriétaires se sont empressés de consulter les archives de la ville.

Constructible depuis les années 1970

« M. Olbius-Riquier a légué son propre terrain, composé des parcelles 1324 à 1335, d'une superficie de 6,4 ha, et en aucun cas celui de son voisin, note Renée Ricci. Nous avons nous-mêmes reçu en héritage le terrain du Martinet en 1975, au décès de notre père Joseph Marro qui l'avait lui-même hérité de ses parents. Ces derniers avaient acheté ce terrain en 1924. Les actes

de propriété en leur possession indiquent les vendeurs successifs et M. Olbius-Riquier n'en fait pas partie. » M. Marro et Mme Ricci précisent, comme le maire d'Hyères Jean-Pierre Giran l'avait fait dans notre article, que les terrains du Martinet sont devenus constructibles depuis la fin des années 1970.

Des emplacements réservés, en partie sud de ces terrains, ont été supprimés récemment, après que les propriétaires ont mis en demeure la ville de les acquérir ; mais la municipalité n'a pas jugé utile de débloquer une forte somme pour cela. « C'est par respect pour notre père que nous avons choisi de faire de ce terrain notre

outil de travail et de continuer notre métier d'agriculteurs en cultivant notamment les fraises », expliquent Mme Ricci et M. Marro.

La production des fraises perdurera

Ce dernier continuera d'ailleurs d'en vendre, notamment sur le marché paysan, car il exploite d'autres parcelles par ailleurs. « Enfin, nous continuerons à vivre sur place avec notre famille. Dans la transaction, nous avons fait en sorte de vendre le moins de m² possible (1,7 ha sur 3 ha) pour que l'impact et la densité des constructions soient atténués ». Sur l'encombrement que

supposerait la réalisation de 165 logements supplémentaires au débouché dans l'avenue Ambroise-Thomas, les frères et sœurs Marro constatent que des centaines de logements existent déjà dans l'avenue Branly sans qu'aucune surcharge de circulation ne soit à déplorer. « La circulation augmente comme dans toutes les rues de la ville aux heures de pointe, mais l'avenue Ambroise-Thomas ne pose aucune difficulté particulière ». Ils vont plus loin en s'étonnant que des riverains de l'avenue Branly refusent que celle-ci serve de voie d'accès à la future ZAC des Rougières. Ce qui, pourtant, atténuerait la circu-

lation routière dans l'avenue Ambroise-Thomas. Le maire et le CIL des Rougières ont, par ailleurs, évoqué la possibilité de réaliser un aménagement (carrefour ou rond-point) pour accompagner la livraison du Green Park, dans l'avenue Ambroise-Thomas. Dernier point : dans l'optique où les terrains du Martinet auraient été consacrés à l'extension du parc, la résidence Olbius-Riquier, construite dans les années 70 en bordure immédiate du parc (cinq bâtiments en R+3), se serait retrouvée au milieu. Ce qui aurait dénaturé le parc Olbius-Riquier, labellisé jardin remarquable.

SYLVAIN MOUHOT

Les marins du ciel disparus honorés hier à Costebelle

Hier matin s'est tenue la cérémonie d'hommage aux marins du ciel disparus et tombés en service aérien commandé, depuis la création de l'aéronautique navale en 1911.

Une cérémonie émouvante, au pied de la stèle de Costebelle à Hyères, dédiée aux « marins du ciel » disparus. Le contre-amiral Guillaume Goutay, commandant la force de l'aéronautique navale (ALAVIA), a tenu à rappeler la mémoire de ces près de 1600 marins qui ont offert leur vie au service de la Marine et de la défense de leur pays. S'adressant aux familles, il a

insisté sur le témoignage de leur sacrifice ultime, comme une exigence permanente d'humilité et d'abnégation pour tout marin servant dans l'aéronautique navale, en rappelant la nécessité de faire perdurer la mémoire de des disparus auprès des plus jeunes. « La mémoire de vos défunts nous honore et nous oblige aussi, car nous sommes les dépositaires de leurs actes héroïques et il nous appartient à tous, marins du ciel en service actif ou retirés des activités, de faire vivre cet héritage et le transmettre aux plus jeunes d'entre nous. » L'amiral Goutay et le com-

mandant de la base aéronautique navale d'Hyères le capitaine de vaisseau Frédéric Bordier ont déposé une gerbe au pied du mémorial, aux côtés des autorités civiles – dont le maire Jean-Pierre Giran –, militaires et associatives présentes.

Le souvenir des anciens marins du ciel est aussi l'occasion de rappeler l'importance de soutenir les associations⁽¹⁾ venant en aide aux militaires blessés, mais aussi aux familles et orphelins de ceux qui ont payé de leur vie leur engagement pour leur pays.

1. l'ADOSM et les ailes brisées.



Un bel hommage a été rendu hier matin aux marins du ciel disparus et tombés en service aérien commandé.

(Photo DR/Marine nationale/Yann Valton)